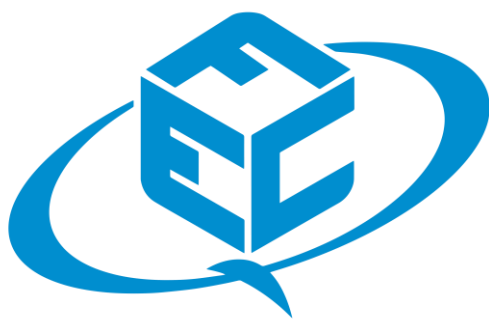




Fédération étudiante
collégiale du Québec
Unis par la force d'une voix

AVIS SUR LA RÉVISION DU PROGRAMME DE SCIENCES HUMAINES

Commission des affaires collégiales

102^e Congrès ordinaire
16, 17 et 18 août 2019
Campus Notre-Dame-de-Foy

Fédération étudiante collégiale du Québec

824, avenue Sainte-Croix

Saint-Laurent (Québec), H4L 3Y4

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : info@fecq.org

Recherche, analyse et rédaction :

Rafaël Leblanc-Pageau, coordonnateur aux affaires collégiales

Révision et correction :

Philippe Clément, Président

Noémie Veilleux, Vice-présidente

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 78 000 membres, répartis dans 27 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie de la population collégienne. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 30 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

La voix de la population étudiante québécoise au niveau national

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion de la population étudiante collégiale partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour la communauté étudiante que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique de l'effectif étudiant, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique à la communauté collégienne. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
STRUCTURE GÉNÉRALE DU PROGRAMME D'ÉTUDES SCIENCES HUMAINES	4
CHANGEMENTS PRINCIPAUX	5
PROFIL ATTENDU DES UNIVERSITÉS	7
PREMIER AXE	7
DEUXIÈME AXE	7
RECOMMANDATIONS	9
BUTS	9
TRANSDISCIPLINARITÉ	9
COMPÉTENCES	10
HISTOIRE	10
ÉCONOMIQUE	10
MÉTHODES DE TRAVAIL INTELLECTUEL EN SCIENCES HUMAINES	11
MAÎTRISE DE LA LANGUE	12
PRÉSENCE DE LA POPULATION ÉTUDIANTE DANS LE PROCESSUS DE RÉVISION	13
MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT	13
CONCLUSION	16
BIBLIOGRAPHIE	17

INTRODUCTION

Le programme de sciences humaines a vécu sa dernière révision en 2001. Afin d'actualiser les buts, objectifs et standards du programme, mais également afin de perfectionner l'arrimage entre la formation collégiale et universitaire dans le domaine des sciences humaines, un processus de révision a été enclenché. Il se déroule en trois étapes.

D'abord, *Le profil attendu des étudiants diplômés du programme d'études préuniversitaires sciences humaines à leur admission à l'université* (Belleau 2017), publié en février 2017, détaille les compétences qu'un étudiant ou qu'une étudiante doit maîtriser à son entrée à l'université dans un programme du domaine des sciences humaines. Par la suite, *L'analyse comparative du programme d'études et des compétences attendues au seuil d'entrée à l'université* (Dupuy, et al. 2017), publié en juin 2017, fait le pont entre le profil attendu et la préparation qu'offre le programme actuel à la population étudiante en sciences humaines. Finalement, le projet provisoire de programme de sciences humaines (Despelteau, et al. 2019) a été achevé en mai dernier et se base principalement sur *L'analyse comparative*.

De manière générale, la FECQ se dit satisfaite du projet de programme proposé. La plupart des recommandations que l'on trouve dans *L'analyse comparative* ont été respectées, la cohérence entre les différentes compétences a été renforcée et les celles-ci sont mieux décrites que dans l'actuel programme.

Néanmoins, la FECQ tient à proposer des changements pour le projet de programme à propos de quelques éléments qui, selon elle, méritent une attention particulière et quelques modifications. Les recommandations décrites sont tantôt sur le contenu des cours, tantôt sur la structure de l'enseignement.

STRUCTURE GÉNÉRALE DU PROGRAMME D'ÉTUDES SCIENCES HUMAINES

Avant de s'attaquer aux recommandations de la FECQ, il est important de bien cerner les mécanismes de base d'un programme d'études préuniversitaires.

En premier lieu, des buts à atteindre sont fixés; ce sont les fondements du programme d'étude. *Sciences humaines* en compte actuellement neuf, énumérés ci-dessous (Direction de l'enseignement collégial 2001) :

- Distinguer les principaux faits, notions et concepts de nature disciplinaire et transdisciplinaire reliés à l'objet d'étude : le phénomène humain;
- Expliquer des théories, des lois, des modèles, des écoles de pensée en rapport avec leurs auteurs et avec les réalités concernées;
- Situer divers enjeux relatifs à la citoyenneté dans un contexte de mondialisation;
- Démontrer les qualités d'un esprit scientifique et critique ainsi que des habiletés liées à des méthodes, tant qualitatives que quantitatives, appropriées aux sciences humaines;
- Utiliser des méthodes de travail et de recherche nécessaires à la poursuite de ses études;
- Utiliser les technologies de traitement de l'information appropriées;
- Communiquer sa pensée de façon claire et correcte dans la langue d'enseignement;
- Lire et comprendre des documents de base en sciences humaines diffusés dans la langue seconde;
- Intégrer ses acquis tout au cours de sa démarche d'apprentissage dans le programme.

De ces buts découlent les compétences. Il faut comprendre que l'enseignement primaire, secondaire et collégial se dispense à l'aide de « l'approche par compétence », c'est-à-dire que l'enseignement vise à faire acquérir des compétences aux personnes étudiantes et que ces compétences prédominent sur les connaissances. Ces dernières sont surtout un véhicule servant à faire développer les compétences prescrites par le programme. Il est à noter que la description d'une compétence, dans le programme, n'équivaut pas systématiquement à un cours dispensé. C'est aux établissements d'enseignement de créer des cours à partir des obligations ministérielles, qui se présentent sous forme de compétences.

Ces dites compétences se divisent en objectifs et en standards, le premier se composant de l'énoncé de la compétence ainsi que de ses éléments, le deuxième unissant les critères de performance, qui sont les résultats attendus de la part d'une personne étudiante lors de l'acquisition de la compétence. Le programme actuel de sciences humaines impose aux établissements de dispenser 705 à 750 heures de cours. Toutefois, les compétences prescrites par le programme ministériel ne comptent que pour 435 à 450 heures. Les administrations font le choix des cours dispensés pour la balance des heures.

D'emblée, le ministère impose l'acquisition de trois compétences d'initiation : économie, histoire et psychologie. D'un sens, elles composent, le tronc commun de la formation spécifique en sciences humaines. De plus, le devis ministériel exige l'acquisition d'une compétence d'initiation supplémentaire, au choix de l'établissement, parmi huit domaines des sciences humaines : sociologie, anthropologie, civilisations anciennes, sciences des religions, administration, géographie, politique, et philosophie (dans les établissements anglophones). Pour tous ces champs d'études, une seule compétence est décrite, sur laquelle les établissements doivent se baser pour la création des cours en lien avec les huit disciplines précédemment citées.

Ensuite, deux compétences d'approfondissement sont formulées, sans précision sur le nombre d'heures de cours. Également, deux compétences en méthodologie sont présentes, dont une couvre le domaine des statistiques et l'autre aborde la démarche scientifique par étapes. Finalement, une compétence en intégration des acquis porte un projet d'intégration, qui permet la consolidation de toutes ces compétences développées en sciences humaines.

CHANGEMENTS PRINCIPAUX

Le programme de sciences humaines a vu, lors de sa révision, quelques changements, tant sur la forme que sur le fond.

Compétence d'initiation et d'approfondissement

Alors qu'actuellement, seules les trois compétences d'initiation obligatoires (histoire, psychologie et économie) sont décrites de manière distincte (les autres disciplines ayant une description de compétence commune), dans le projet de programme, chaque discipline a sa propre description de compétence d'initiation. Cette modification permet d'assurer que les standards de la compétence soient atteints, puisqu'ils sont propres au champ d'études.

Également, le nombre de compétences d'initiation à atteindre, incluant les trois du tronc commun, augmente d'un, passant donc de quatre à cinq. Dans le projet de programme, les établissements d'enseignement collégiaux doivent choisir deux compétences d'initiation, en plus des trois du tronc commun. Ces compétences comptent chacune 45 heures d'enseignement.

En ce qui a trait aux compétences d'approfondissement, leur nombre d'heures d'enseignement passe à un minimum de 135, réparties en trois cours, dont un maximum de deux cours dans la même discipline. Dans le programme actuel, le nombre d'heures n'est pas prescrit, mais il est suggéré de dispenser deux cours de 45 heures.

Compétences en méthodologie

Une compétence a été ajoutée au cursus de sciences humaines : « Appliquer des méthodes de travail intellectuel en sciences humaines. » (Despelteau, et al. 2019). Plusieurs éléments de compétence la composent, tels que la communication orale, la lecture de textes scientifiques, le travail d'équipe, l'utilisation de technologies actuelles, etc. Il s'agit de plusieurs aptitudes plutôt génériques qu'une personne étudiante en sciences humaines doit développer. Son acquisition nécessite 30 à 45 heures d'enseignement. Une précision est mentionnée et suggère aux établissements de « considérer la possibilité de répartir le développement de cette compétence à l'intérieur des cours permettant le développement des autres compétences du programme d'études. »

Du côté des compétences en méthode scientifique, bien que le nombre de compétences ne change pas, la nature de celles-ci est passablement modifiée. Actuellement, une première compétence permet l'acquisition de notions en statistiques (analyse de données, relation entre deux variables, etc.) alors qu'une deuxième détaille la méthode scientifique en soi (problème, hypothèse, collecte et interprétation des données). Dans le projet de programme, la méthode scientifique est enseignée par le biais des deux compétences. Ce qui distingue celles-ci est le fait que l'une porte exclusivement sur les données qualitatives, tandis que l'autre, sur les données quantitatives.

Type de compétence	nombre de cours actuel pour la compétence	Nombre de cours dans le projet de programme	Détails des compétences
Initiation	4 cours de 45 h (3 cours obligatoires + 1 cours au choix).	5 cours de 45 h (3 cours obligatoires + 2 cours au choix)	Histoire, économie, psychologie + autres disciplines de sciences humaines*
Approfondissement	2 cours de 45 h	3 cours de 45 h	-
Méthodologie	2 cours de 60 h	3 cours (1 cours de 30 à 45 h, 2 cours de 60 h)	Méthodes de travail intellectuel, analyse de données qualitatives, analyse de données quantitatives
intégration	1	1	-

source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. 2019. *Actualisation du programme d'études sciences humaines - présentation du projet de programme.*

*choix parmi sociologie, anthropologie, civilisations anciennes, sciences des religions, administration, géographie, politique, et philosophie (pour les cégeps anglophones).

Il est à noter que la répartition du nombre de cours et d'heures par cours est une suggestion du ministère à l'égard des établissements collégiaux et ne doit pas obligatoirement être adoptée par les établissements. Toutefois, le ministère fixe un minimum d'heures pour chacune des compétences que les établissements doivent respecter.

PROFIL ATTENDU DES UNIVERSITÉS

La révision du programme de sciences humaines se base principalement sur le profil que devrait avoir une personne étudiante dans un domaine des sciences humaines (Belleau 2017). Ce profil est constitué de plusieurs éléments qui se classent en deux axes : les éléments généraux et fondamentaux et les bases disciplinaires et méthodologiques.

Premier axe

Le premier axe aborde principalement le fait que les étudiantes et les étudiants doivent mieux maîtriser le français. Mentionnons que 50 % des jeunes de 16 à 24 ans n'atteignent pas le niveau 3 de littératie. La définition de ce niveau correspond assez bien aux attentes que peuvent se faire des établissements universitaires de la part de leur population étudiante : comprendre des textes denses ou longs et réaliser des inférences correctes et variées, entre autres. Il apparaît donc primordial de rehausser le niveau de maîtrise de la langue en sciences humaines. D'ailleurs, dans les composantes et éléments spécifiques du profil attendu, les termes utilisés rappellent l'importance des aptitudes en langue première. On y demande de « maîtriser des pratiques de la communication (...) et la langue d'enseignement » ainsi que de « produire de (...) longs textes de différents types ». Ces aptitudes sont évidemment nécessaires de manière spécifique aux sciences humaines, afin de pouvoir lire et comprendre des textes scientifiques et s'en servir dans un raisonnement scientifique, mais également pour articuler sa pensée dans des textes de différentes disciplines des sciences humaines.

Cet axe mentionne aussi l'importance de la numératie. Les étudiantes et les étudiants doivent avoir des compétences de bases en pensée logique et mathématique et doivent pouvoir exploiter le langage statistique.

Finalement, le premier axe précise que les étudiantes et les étudiants doivent intégrer des éléments de culture générale et scientifique, notamment en ce qui a trait à l'émergence du savoir humain et à des concepts de base de philosophie, d'éthique et de pensée critique.

Deuxième axe

Dans le deuxième axe, la méthodologie est un prérequis important. Elle prend forme dans les méthodes de travail, mais également dans la connaissance et l'application de la démarche scientifique.

Également, cet axe aborde l'acquisition de connaissances générales de bases dans différentes disciplines des sciences humaines. Il est important de noter deux choses. D'abord, les universités s'attendent à ce que leur population étudiante en sciences humaines soit initiée aux sciences humaines en général, et donc à plusieurs disciplines, plutôt qu'elle ne se spécialise. De plus, ce rapport mentionne à maintes reprises l'importance de la transdisciplinarité et du fait que les étudiantes et les étudiants doivent être habiles à faire des liens entre les différents domaines d'études. Le rapport précise cette attente comme suit : « la formation collégiale doit viser l'interpénétration des disciplines et des savoirs de manière à former une trame de fond sur laquelle prendra appui la formation universitaire. »

Tableau décrivant les liens entre les connaissances et aptitudes attendues par les universités et ce qui est fait dans le projet de programme pour combler ces attentes.

Connaissances et aptitudes attendues par les universités	Description	Demande comblée ?	Explication
Maîtrise du français	Les universités considèrent que les étudiantes et les étudiants se doivent de mieux maîtriser la langue première	!	La compétence « appliquer des méthodes de travail intellectuel en sciences humaines », de même que l'ajout, dans toutes les compétences disciplinaires d'un standard portant sur la qualité de la langue permet une meilleure maîtrise de la langue. Néanmoins, aucun cours n'est ajouté sur la maîtrise de la grammaire et de l'orthographe.
Numératie	Selon les universités, il est nécessaire d'avoir une bonne compréhension de concepts mathématiques de base, de raisonnement logique et des connaissances en langage statistique.	✓	Deux compétences abordent les statistiques et le raisonnement logique en science.
Culture générale	Les étudiantes et les étudiants doivent comprendre certains concepts généraux, comme la philosophie, l'éthique et la pensée critique	✓	La formation générale à tous les parcours d'études collégiales répond à ce besoin.
Méthodes de travail	Les étudiants et les étudiantes doivent intégrer des méthodes de travail efficaces à leurs pratiques de l'apprentissage des sciences humaines	✓	La nouvelle compétence en méthodes de travail intellectuel comble cette attente
Méthodologie scientifique	Les universités s'attendent à une bonne connaissance de la démarche scientifique	✓	Deux compétences abordent la démarche scientifique, chacune en traitant d'un type de données différent (qualitatives et quantitatives)
Initiation à des connaissances générales	Les universités demandant que les étudiantes et les étudiants soient initiés à plusieurs champs des sciences humaines plutôt qu'ils ne se spécialisent	✓	Le projet de programme oblige l'initiation à une discipline en sciences humaines de plus.
Transdisciplinarité	Les universités notent l'importance de la transdisciplinarité dans le cursus en sciences humaines. Celui-ci doit former une base solide et complète composée de différents savoirs avec lesquels les étudiantes et les étudiants sont en mesure de faire des liens.	!	Bien qu'étant présent dans la compétence en intégration, ce concept ne fait pas partie des buts qui chapeautent le programme d'études. Pour un concept d'une telle importance en sciences humaines, sa présence dans les buts est essentielle.

RECOMMANDATIONS

Buts

Le programme actuel de sciences humaines présente d'abord neuf buts à atteindre au terme du parcours d'un étudiant ou d'une étudiante. Ces buts mettent la table à la rédaction des diverses compétences du programme.

L'analyse comparative (Dupuy, et al. 2017) suggère plusieurs modifications à ces buts, basées tantôt sur le profil attendu, tantôt sur un objectif d'actualisation et de mise à jour du programme. Plusieurs de ces modifications ont été apportées et répondent à ces objectifs. Toutefois, une modification suggérée n'a pas été retenue et est essentielle : celle de créer un but qui traite exclusivement du concept de transdisciplinarité.

Transdisciplinarité

La transdisciplinarité est essentielle en sciences humaines, puisqu'elle permet de faire des liens entre les disciplines, ce qui est hautement nécessaire dans ce champ d'études. Également, cela permet de décroisonner les différents domaines de savoirs et de les interrelier. Ce concept est une attente importante du profil attendu, et ce pour une raison évidente : les savoirs lors du parcours collégial doivent pouvoir créer une base solide, complète et variée pour préparer à la spécialisation qu'amène un parcours universitaire.

D'abord, une légère mise en contexte s'impose : les deux premiers buts du programme actuel se formulent ainsi (Direction de l'enseignement collégial 2001) :

- Distinguer les principaux faits, notions et concepts de nature disciplinaire et transdisciplinaire reliés à l'objet d'étude : le phénomène humain;
- Expliquer des théories, des lois, des modèles, des écoles de pensée en rapport avec leurs auteurs et avec les réalités concernées.

On observe que le premier mentionne le terme « transdisciplinaire », de sorte à bien intégrer ce concept dans tout le programme. Dans le projet de programme, ces deux buts, qui forment en quelque sorte une suite logique, sont unis en un seul, qui se formule comme suit :

- Utiliser, dans différents domaines des sciences humaines, les principaux faits, concepts, théories, modèles, approches et langages pour expliquer des réalités humaines.

Certes moins détaillé, ce nouveau but a toutefois le mérite d'être plus simple et remplit son rôle, soit celui de poser les bases des autres buts. Cependant, la transdisciplinarité ne se trouve maintenant dans aucun d'entre eux.

L'analyse comparative demande à formuler ce concept dans le but 9, qui, pour eux, n'avait pas la pertinence de rester. Celui-ci se formule ainsi :

- Intégrer ses acquis tout au cours de sa démarche d'apprentissage dans le programme.

L'analyse comparative considère davantage ce but comme une finalité du programme que comme un but en soi et recommande donc de le retirer. Parallèlement, le groupe de travail suggère de créer un nouveau but portant exclusivement sur la transdisciplinarité.

Le but 9 du programme actuel a bel et bien été retiré, mais aucun autre ne spécifie l'importance de la transdisciplinarité. La FECQ considère qu'il est primordial de mentionner cet élément dans les buts du programme. C'est l'un des fondements des sciences humaines, il faut donc en faire l'un des fondements du programme.

Recommandation

1. *Qu'un but du programme de sciences humaines soit ajouté et qu'il porte exclusivement et complètement sur le concept de transdisciplinarité, de sorte que celui-ci soit inclus au maximum dans l'ensemble du cursus scolaire en sciences humaines.*

Compétences

Histoire

Le projet de programme propose ici d'orienter la compétence en histoire sur l'histoire nord-américaine, par le biais de la compétence suivante : « Expliquer des fondements de l'histoire nord-américaine en relation avec le contexte mondial. » (Direction de l'enseignement collégial 2001). Alors que l'actuelle compétence en histoire voit son contenu basé à l'échelle de la civilisation occidentale, celle du projet de programme cible précisément le territoire nord-américain.

D'emblée, l'enjeu que voit ici la FECQ est que ce cours risque de ressembler beaucoup aux actuels cours d'histoire de troisième et quatrième secondaire, qui traitent aussi de l'ensemble de l'histoire du Québec et du Canada. Une récente modification du programme d'histoire au secondaire a permis de mieux structurer les apprentissages en histoire, de sorte que les élèves de ce niveau acquièrent une meilleure connaissance de l'histoire du Québec et du Canada. Afin de préserver l'attractivité du programme d'études, il apparaît essentiel de s'assurer que la population étudiante de sciences humaines n'aura pas l'impression de répéter l'apprentissage de certaines notions.

Certes, le profil attendu des universités demande une bonne connaissance de l'histoire, mais la demande comme suit : « Distinguer les grandes périodes historiques et exploiter les informations factuelles relatives à l'histoire internationale, occidentale et nationale pour contextualiser une situation. » (Belleau 2017). Compte tenu de cette attente, cibler de manière aussi franche le territoire nord-américain ne semble pas nécessaire, alors que de viser l'acquisition de compétences liées à la compréhension mondiale de l'histoire apparaît comme préférable.

Parallèlement, l'analyse comparative suggère de déterminer une balise de temps plutôt que de lieu. Ainsi, plutôt que de prescrire un lieu, comme le territoire nord-américain, il serait préférable de déterminer une époque précise. De cette manière, le cours d'histoire peut jouir de la latitude désirée en termes d'endroit et ainsi placer les apprentissages dans un contexte mondial intéressant. Par le fait même, ce cadrage temporel assurerait que le cours ne présente trop de similitudes avec celui du cursus secondaire.

Recommandation :

2. *Que la compétence en histoire, dans le programme de sciences humaines, soit orientée selon une balise de temps plutôt que de lieu, de sorte qu'il ne soit pas similaire à celui de troisième et quatrième secondaire et qu'il se dispense dans une perspective mondiale.*

Économique

La compétence économique détaillée dans le projet de programme demande d'enseigner les fondements du système économique actuel. Toutefois, il existe d'autres manières de penser l'économie que les systèmes en place dans la société contemporaine. Le cours de sciences humaines doit permettre de former des citoyennes et des citoyens dotés d'un esprit critique complet. La FECQ croit que le cours économique omet certains concepts de l'économie moins connus, mais tout aussi réels.

La réalité mondiale contemporaine présente différents enjeux marquants. La pauvreté, la surproduction, la surconsommation et surtout les changements climatiques ne peuvent être ignorés. Pour pallier ces problématiques, de nouveaux modèles économiques se conçoivent. Des exemples comme l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire, les modèles coopératifs, tant industriels que de services, et la décroissance sont autant de systèmes qu'il est important d'intégrer à l'enseignement d'un cours d'initiation à l'économie.

Pour les mêmes raisons, il est crucial que les limites et critiques de chacun des systèmes économiques soient présentées afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants de cerner un enjeu dans son ensemble et d'ainsi se faire une opinion constructive, complète et éclairée.

Dans le cadre de la révision du programme de sciences humaines et dans une perspective d'actualisation, le cours d'économie doit non seulement s'adapter aux nouvelles réalités, mais également permettre à sa population étudiante d'en faire de même. Pour cela, le cours d'économie doit être des plus diversifiés et couvrir plusieurs modèles, angles et visions de l'économie.

Puisque le cours actuel est déjà bien chargé, l'ajout de ces nouveaux concepts primordiaux doit également passer par une restructuration du devis afin que celui-ci garde une charge de cours similaire à l'actuel devis de la compétence économique.

Recommandation

3. *Que la compétence portant sur la discipline économique aborde les notions du modèle coopératif, notamment industriel, et de nouveaux types d'économie (telle que l'économie circulaire et la décroissance) dans un souci d'enseignement objectif afin de permettre aux personnes étudiantes de développer un esprit critique éclairé. Tous ces changements doivent être apportés en conservant une charge de cours similaire à l'actuel programme.*

Méthodes de travail intellectuel en sciences humaines

D'abord, rappelons que les aptitudes développées à travers cette compétence sont plutôt générales et ne s'appliquent pas à une seule discipline des sciences humaines, mais plutôt à toutes. Parallèlement, l'acquisition de ces aptitudes doit absolument se faire dans un contexte quelconque, c'est-à-dire lors de l'apprentissage de disciplines. Par exemple, travailler en équipe se fait au fil de la réalisation d'un travail qui doit évidemment porter sur un champ d'études précis, de même qu'une recherche documentaire doit se faire à propos d'un sujet de recherche donné.

Cette compétence contient une précision qui indique que les collèges peuvent considérer l'option de répartir ces éléments de compétence dans les cours supportant les autres compétences disciplinaires. D'abord, selon la FECQ, non seulement cette option doit être obligatoire, mais plus encore : les éléments de compétence doivent tous être inclus dans toutes les autres disciplines, puisque la pratique de tous les champs de savoirs dudit programme d'études nécessite les éléments de la compétence « appliquer des méthodes de travail intellectuel en sciences humaines » (Despelteau, et al. 2019).

Certes, l'ajout de toutes ces aptitudes à l'intérieur même de l'étude des différentes disciplines pourrait alourdir le contenu des cours porteurs de ces disciplines. Nous croyons toutefois que cela est possible pour la raison suivante : les méthodes de travail intellectuel seraient acquises au fil de l'acquisition des différentes compétences disciplinaires, voire à l'aide de celles-ci. Comme ce sont des méthodes de travail, il est clair qu'elles doivent s'acquérir par le biais de la pratique d'autres compétences et que cela n'augmentera pas le volume des cours disciplinaires.

Nous croyons que c'est la meilleure solution afin de permettre aux étudiants de bien acquérir des compétences primordiales en sciences humaines et qui font partie intégrante du profil attendu des universités. Certes, il demandera un effort intéressant de planification des cours, mais l'apport de cet investissement sera significatif.

Recommandation

4. *Que soient intégrés les éléments de compétence de la compétence « appliquer des méthodes de travail intellectuel en sciences humaines » à chacune des autres compétences qui soutiennent une discipline précise.*

Maîtrise de la langue

Comme l'explique le profil attendu des universités, étudier dans un programme universitaire en sciences humaines demande une meilleure maîtrise du français que ce dont la situation actuelle témoigne. À cela, le projet de programme de sciences humaines offre deux solutions : d'abord, créer une nouvelle compétence intitulée « Appliquer des méthodes de travail intellectuel » qui inclue quelques éléments de compétence en qualité de la langue. Le présent avis recommande d'intégrer l'acquisition de cette compétence à chacune des disciplines (voir section ci-haut). Donc, la qualité de la langue devra par le fait même être intégrée dans les cours porteurs des compétences disciplinaires.

La deuxième solution proposée par le projet de programme répond en partie à cette recommandation de la FECQ. Elle se présente sous la forme d'un critère de performance bien précis qui apparaît dans toutes les compétences disciplinaires : « qualité de la langue française et de l'expression ». Autrement dit, reconnaissant l'importance de la maîtrise de la langue, on l'évaluera et on la sanctionnera davantage. On y comprend donc que les membres de la population étudiante devront être meilleurs qu'avant en français, mais n'auront pas plus de cours spécifiquement dédiés à cette discipline.

En réponse à cet enjeu, la principale solution existe actuellement : il s'agit des centres d'aide à l'apprentissage. Il s'agit de la seule manière, pour les étudiantes et les étudiants qui présentent des difficultés en français, d'atteindre le standard sur la qualité de la langue, puisqu'ils et elles n'auront pas la possibilité de suivre davantage de cours en français. En ce sens, il est primordial d'offrir aux centres d'aide toutes les ressources dont ils ont besoin afin de maximiser leur efficacité. Un financement adéquat est évidemment essentiel. La FECQ possède déjà des positions à ce sujet qui sont rappelées ci-bas.

Dans un autre ordre d'idée, la Fédération a, par le passé, exploré la possibilité d'ajouter un cours de mise à niveau en français, qui traiterait de l'orthographe et de la grammaire. Ceci se présente comme une solution intéressante au sens où il permet aux étudiantes et aux étudiants en difficulté d'obtenir plus d'enseignement en français et ainsi parvenir à atteindre les standards en qualité de la langue dans les compétences disciplinaires. Ce cours, qui pourrait viser les étudiantes et les étudiants qui échoueraient un test diagnostic ou simplement toute personne étudiante qui désire hausser son niveau de français écrit, se donnerait en simultané avec le premier cours de français, afin que les acquis servent rapidement lors de tout le parcours collégial.

Rappel de positions:

CASC 588 :

Que la FECQ encourage le développement du réseau des Centres d'aide et qu'elle favorise une reconnaissance de ce service par le réseau, en demandant qu'on y accorde les ressources nécessaires à la réussite de ses objectifs.

CASC 556 :

La FECQ prône que le MEEES travaille à ce que soit offert aux étudiants en difficulté un cours de mise à niveau de grammaire et d'orthographe française, hors cheminement, obligatoire pour les étudiants ayant échoué un test uniforme préalable et aussi offert sur base volontaire. Ce cours se ferait en simultané avec le cours de français 1. La réussite de celui-ci ne serait pas préalable au cours de français 2 mais devra être terminée.

CASC 578 :

Que les cours de mise à niveau puissent remplacer l'un des cours complémentaires obligatoires.

Présence de la population étudiante dans le processus de révision

Plusieurs objectifs motivent la révision de ce programme d'études : rendre les *sciences humaines* plus adaptées à la réalité d'aujourd'hui, faire en sorte qu'elles concordent davantage avec les aptitudes nécessaires à des études universitaires en sciences humaines ou simplement corriger certains accrochages présents depuis la dernière révision. Néanmoins, la FECQ considère qu'un objectif d'une haute importance semble avoir été omis : s'assurer que la population étudiante au sein du programme de sciences humaines s'y plaise. Pour la FECQ, il n'y qu'une seule manière de le savoir : il faut sonder la population étudiante pendant ses études.

L'enjeu de recrutement, ces dernières années, justifie amplement un processus d'enquête sur la satisfaction de la population étudiante. Il est important de bien comprendre ce qui motive une personne étudiante à faire des études préuniversitaires en sciences humaines, ce qui la motive à compléter ce parcours, mais aussi ce qui peut potentiellement la démotiver. Également, la population étudiante a une idée de ce qui lui déplaît, mais a probablement aussi une idée de ce qui pourrait lui plaire, et donc la motiver à réussir ses études et à s'y sentir bien. De la même manière, les enjeux de santé psychologique en enseignement supérieur ne peuvent être plus d'actualité, et des questionnements comme la charge de cours ou le stress généré par le programme d'études en sont auxquelles seule la population étudiante peut répondre.

La FECQ recommande que, lors d'une révision de programme, la population étudiante concernée par ladite révision soit consultée de la manière la plus complète et objective possible. Plusieurs procédures permettent d'obtenir un portrait de la satisfaction des étudiantes et des étudiants quant à leur programme d'études. D'emblée, on pense à un sondage individuel, ce qui est certes essentiel. En plus de ce moyen, la FECQ propose d'aller plus loin, en optant par exemple pour la présence de tables rondes lors desquelles la population pourra se prononcer de vive voix et de manière plus exhaustive. Ces deux moyens couplés permettent d'avoir non seulement l'opinion d'un grand nombre d'étudiants et d'étudiantes, mais également d'avoir des pistes de réflexions complètes et abordées par la population étudiante elle-même.

Recommandation :

5. *Que le MEEES procède à la consultation de la population étudiante d'un programme en processus de révision, et ce de la manière la plus complète et objective possible.*

Méthodes d'enseignement

La FECQ considère judicieux, dans le cadre de la révision de *sciences humaines*, d'inviter le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à étudier diverses méthodes d'enseignement qui permettraient de stimuler la motivation des étudiantes et des étudiants par rapport au programme d'études.

Il semble primordial d'accentuer les aspects humain et relationnel dans le cursus de sciences humaines afin que les acquis théoriques soient intégrés à des pratiques. Il s'agit de mettre en application les concepts enseignés au fil de l'apprentissage, et ce de manière concrète. De ce fait,

les personnes étudiantes se sentiront davantage interpellées par la matière enseignée. Par le fait même, elles auront évidemment davantage envie de s'impliquer dans leur démarche d'apprentissage, puisque les méthodes d'enseignement utilisées leur susciteront davantage d'intérêt et donneront du sens à leurs apprentissages.

Compte tenu de la grande variété des champs d'études du programme sciences humaines, les idées sont nombreuses. En économie, il serait intéressant de simuler la composition d'un budget provincial afin de saisir les complexités des finances publiques. Au sein du cours de politique, une simulation de débats en chambre d'assemblée concernant un projet de loi permettrait aux personnes étudiantes de bien saisir les mécanismes des prises de décisions gouvernementales. En histoire, la visite de musées serait pertinente afin d'intégrer des savoirs dans des lieux et des contextes où ils sont consolidés.

La façons d'encourager les étudiantes et les étudiants à prendre plaisir à leurs apprentissages et à y voir un sens concret et tangibles sont multiples. Il dépend de la créativité et de l'ouverture du corps professoral.

Recommandation :

6. *Que la FECQ prône en Sciences humaines l'utilisation de méthodes d'enseignements incluant l'aspect humain, l'expérience pratique et le multimédia afin d'augmenter l'attractivité du programme d'études.*

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

1. *Qu'un but du programme de sciences humaines soit ajouté et qu'il porte exclusivement et complètement sur le concept de transdisciplinarité, de sorte que celui-ci soit inclus au maximum dans l'ensemble du cursus scolaire en sciences humaines.*
2. *Que la compétence en histoire, dans le programme de sciences humaines, soit orientée selon une balise de temps plutôt que de lieu, de sorte qu'il ne soit pas similaire à celui de troisième et quatrième secondaire et qu'il se dispense dans une perspective mondiale.*
3. *Que la compétence portant sur la discipline économique aborde des notions de nouveaux types d'économie (telle que l'économie circulaire et la décroissance) dans un souci d'enseignement objectif afin de permettre aux personnes étudiantes de développer un esprit critique éclairé.*
4. *Que soient intégrés les éléments de compétence de la compétence « appliquer des méthodes de travail intellectuel en sciences humaines » à chacune des autres compétences qui soutiennent une discipline précise.*
5. *Que le MÉES procède à la consultation de la population étudiante d'un programme en processus de révision, et ce de la manière la plus complète et objective possible.*
6. *Que la FECQ prône en Sciences humaines l'utilisation de méthodes d'enseignements incluant l'aspect humain, l'expérience pratique et le multimédia afin d'augmenter l'attractivité du programme d'études.*

RAPPEL DE POSITIONS

CASC 588 :

Que la FECQ encourage le développement du réseau des Centres d'aide et qu'elle favorise une reconnaissance de ce service par le réseau, en demandant qu'on y accorde les ressources nécessaires à la réussite de ses objectifs.

CASC 556 :

La FECQ prône que le MEEES travaille à ce que soit offert aux étudiants en difficulté un cours de mise à niveau de grammaire et d'orthographe française, hors cheminement, obligatoire pour les étudiants ayant échoué un test uniforme préalable et aussi offert sur base volontaire. Ce cours se ferait en simultané avec le cours de français 1. La réussite de celui-ci ne serait pas préalable au cours de français 2 mais il devra être terminé.

CASC 578 :

Que les cours de mise à niveau puissent remplacer l'un des cours complémentaires obligatoires.

CONCLUSION

Somme toute, le projet de programme de sciences humaines améliore l'offre de cours en préparant mieux les étudiantes et les étudiants à des études universitaires. Cet avis a tout de même souligné quelques modifications qu'il serait judicieux d'apporter afin que la population étudiante de *sciences humaines* sente que son programme d'études est attrayant, bien structuré et adapté au maximum aux réalités d'aujourd'hui. La FECQ est confiante que ses recommandations ainsi que celles des personnes et des organismes consultés dans le cadre des consultations sauront bonifier ce projet de programme.

BIBLIOGRAPHIE

- Belleau, Jacques. 2017. *Le profil attendu des étudiants diplômés du programme d'études préuniversitaires sciences humaines à leur admission à l'université*. Centre collégial des services regroupés.
- Despelteau, Sébastien, Geneviève Duchesne, Stéphane Dufour, Alexandre Genest, Raymond Munger, et Patrice Regimbald. 2019. *Projet provisoire de programmes d'études préuniversitaires sciences humaines*. ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- Guillaume Dupuy, Alexandre Genest, Blaise Giguère de Carufel, Daniel Landry, Lynda Simard, André Tessier. 2017. *Analyse comparative du programme d'études et des compétences attendues au seuil d'entrée à l'université*. ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. 2019. *Actualisation du programme d'études sciences humaines - présentation du projet de programme*.
- Service de la formation préuniversitaire et de l'enseignement privé. 2001. *Sciences humaines - programme d'études préuniversitaires*. ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.